

Compte rendu du comité syndical du 15 JUIN 2015

à 18 heures- en mairie d'Ailhon

Date de la convocation : 08/06/2015

Présents : Pour Mercuer : P. BERRET- T. TAULEIGNE

Pour Ailhon : Z. SOKIC- A. CHABANIS (à partir de la délibération N°2015-11)-

Excusé : F. WOLFANGEL

Achat d'électricité : adhésion au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche 2015-09

A partir du 1^{er} janvier 2016, une obligation de mise en concurrence pour l'achat d'électricité des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA entre en vigueur.

Le Syndicat est concerné pour le contrat de la station de pompage du Juge

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche- SDE07 - a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés et propose d'y adhérer.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion à ce groupement de commandes visant à obtenir de meilleurs tarifs.

Subventions Agence de l'Eau : autorisation au Conseil Départemental 07 de percevoir les aides attribuées par l'Agence et à les reverser au Syndicat sur la durée du programme 2013-2018. - 2015-10

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental aident financièrement les collectivités pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau potable.

Pour faciliter la gestion, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau transitent par le Conseil Départemental 07 qui les reverse au Syndicat.

Le Comité syndical doit autoriser le Conseil Départemental à percevoir pour son compte ces aides
Approbation à l'unanimité.

Travaux : renouvellement de la desserte en eau des quartiers de Névissas et Rompudes sur la commune de Mercuer

Le Président rappelle que des travaux de renouvellement du réseau des hameaux de Névissas et Rompudes sont prévus. Le montant total de l'opération est estimé à 92 000 € HT

L'Etat subventionne ces travaux à hauteur de 20 % - DETR 2015- et une demande à l'Agence de l'Eau a été faite.

Il précise que la consultation des entreprises est en cours dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et informe que lors de la prochaine réunion les différentes offres seront exposées.

Demandes d'urbanisme 2015-11

Afin de répondre aux demandes des communes dans le cadre de l'instruction d'autorisation d'urbanisme, Monsieur le Président présente des demandes d'avis sur la desserte en eau

Au regard des plans du réseau, le comité syndical donne les avis suivants :

- o Parcelle B 1665 : desservie
- o Parcelle B 1995-1843-1845 : desserte insuffisante
- o Parcelle B 448 : desservie

Questions diverses

A.Chabanis demande des explications sur les frais d'un montant de 100 € qui sont facturés aux abonnés bénéficiant d'un nouveau branchement. Il est précisé que ce sont les frais administratifs lors de la création d'un nouveau branchement y compris l'ouverture et la mise en service avec pose de compteur. Le montant est fixé par délibération du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h